



Présentez
une règle vitale
à la fois.

Dix règles vitales pour les techniciens du bâtiment

Support pédagogique



Objectif de formation:
tous les travailleurs et leurs
supérieurs connaissent et
appliquent les règles vitales



Formateurs: chefs d'équipe,
chefs de groupe, préposés
à la sécurité, chefs
d'entreprise, PERCO



Temps requis:
~ 10min par règle



Lieu de formation:
au poste de travail

Dix règles vitales pour les techniciens du bâtiment



Règle 1
Ne pas improviser



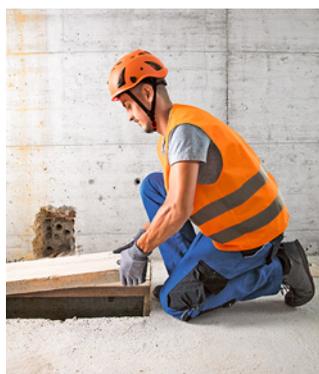
Règle 2
Sécuriser les endroits non protégés à partir de 2 m de hauteur



Règle 3
Utiliser des échafaudages sûrs



Règle 4
Contrôler les échafaudages chaque jour



Règle 5
Sécuriser les ouvertures dans les sols et les toitures



Règle 6
Sécuriser les ouvertures dans les parois



Règle 7
Utiliser des échelles uniquement s'il n'y a pas d'autres équipements plus appropriés



Règle 8
Utiliser des prises avec disjoncteur de protection à courant de défaut (DDR)



Règle 9
Se protéger contre les poussières d'amiante



Règle 10
Porter les équipements de protection individuelle

Pour rentrer
chez soi en
bonne santé.

En tant qu'employeur, c'est vous qui êtes responsable de la sécurité au travail. Vous devez donc faire en sorte que tous les collaborateurs de votre entreprise aient les connaissances requises en la matière en les instruisant à l'aide de ce support.

Fixer les bonnes priorités

Le travail des techniciens du bâtiment est aussi varié qu'exigeant. Dans cette branche, la sécurité joue un rôle primordial, car les dangers sont nombreux.

Les statistiques sont éloquentes: les techniciens du bâtiment totalisent jusqu'à sept accidents mortels par année. Nous pouvons faire changer les choses en faisant scrupuleusement appliquer les dix règles vitales spécialement conçues pour éviter des accidents.

Apportez votre contribution. Enseignez les règles à vos collaborateurs et faites en sorte qu'elles soient strictement respectées en fixant les bonnes priorités.

En cas de non-respect d'une règle vitale, il faut dire STOP, interrompre le travail en cours et mettre en œuvre ou rétablir les conditions de sécurité requises.

Les «Dix règles vitales pour les techniciens du bâtiment» ont été élaborées par la Suva avec le concours des représentants de la branche et des partenaires sociaux. Cette démarche est à l'image du partenariat social pratiqué par la Suva.

Instruction des collaborateurs

Les supérieurs sont d'excellents ambassadeurs de la sécurité. Ils bénéficient de la crédibilité nécessaire pour expliquer les règles vitales en vigueur.

Ce support pédagogique permettra aux chefs d'équipe, contremaîtres ou personnes de contact pour la sécurité au travail (PERCO) d'organiser une mini-formation pour chaque règle vitale sur un lieu de travail correspondant au sujet abordé.

Commandez suffisamment d'exemplaires du dépliant «Dix règles vitales pour les techniciens du bâtiment», www.suva.ch/84073.f. Ce document est destiné à être remis à chacun des collaborateurs concernés.

Conseils pour la formation

Utilisation du support pédagogique

Assurez-vous que chacun de vos collaborateurs bénéficie de la formation prévue au moyen du présent support pédagogique. Pensez également aux travailleurs temporaires.

Présentez une règle vitale à la fois, par exemple une règle par semaine.

Choisissez un endroit adapté aux besoins de la formation, par exemple près d'un échafaudage, d'un garde-corps ou d'une ouverture dans le sol. Prévoyez environ 10 min pour chaque règle.

Préparation

Annoncez la formation à l'avance (thème, lieu, date, heure) et convoquez les collaborateurs suffisamment tôt, afin qu'ils puissent s'y préparer.

Taille idéale des groupes: 3 à 12 personnes.

Pour être bien préparé, vous devez être en mesure d'expliquer les règles et leur application en utilisant vos propres mots et un vocabulaire simple. Pensez également aux travailleurs de langue étrangère.

Commandez suffisamment tôt le nombre nécessaire de dépliants «Dix règles vitales pour les techniciens du bâtiment», afin de pouvoir en remettre un exemplaire à l'ensemble des collaborateurs concernés. Commandez les dépliants à l'adresse www.suva.ch/84073.f.

Présentation des règles

Ce support pédagogique contient une page A4 pour chaque règle. Le recto peut s'utiliser comme affiche. Après le cours, nous vous conseillons de l'apposer, par exemple, sur un tableau d'affichage. Les informations destinées au formateur sont inscrites au verso.

Il est important de tenir compte des réserves, critiques ou questions des personnes qui participent à la formation et de rechercher des solutions pratiques avec elles.

Consignez les formations dispensées en notant les principaux points sur les fiches «Attestation de formation».

Conseils pour les supérieurs

Contrôle des règles en vigueur

En tant que supérieur, c'est vous qui donnez l'exemple. Respectez toujours les règles de sécurité. C'est le seul moyen d'être crédible. Récompensez les comportements respectueux de la sécurité. Les compliments motivent et sont plus efficaces que les sanctions.

Corrigez systématiquement tout comportement dangereux et fixez des priorités. Contrôlez pendant une semaine, par exemple, si vos collaborateurs respectent la dernière règle présentée.

Consignez aussi les contrôles effectués en notant les principaux points sur les fiches «Attestation de formation».

Si vous constatez qu'une règle n'est pas respectée, cherchez à connaître les raisons.

- Engagez une discussion avec les collaborateurs concernés.
- Demandez-leur pourquoi ils ne respectent pas cette règle.
- Écoutez leurs arguments, répondez à leurs questions et clarifiez immédiatement les objections.

En cas de besoin, n'hésitez pas à répéter la formation.

Si vous n'obtenez pas de résultat, signalez les fauteurs afin que leur supérieur applique la sanction prévue (avertissement oral, avertissement écrit, mutation ou, dans les cas extrêmes, licenciement).

Infos complémentaires

- Formation et instruction en entreprise – Bases de la sécurité au travail, www.suva.ch/66109.f
- Des règles pour davantage de sécurité – Élaboration et application des règles de sécurité et de comportement dans les PME, www.suva.ch/66110.f
- Ils ne veulent pas, tout simplement! Vraiment? – Conseils de motivation pour la sécurité au travail, www.suva.ch/66112.f
- Exemples d'accidents récents dans votre branche: www.suva.ch/exemples-accidents

Règle 1

Ne pas improviser



Vidéo de
la règle



suva

Règle 1

Ne pas improviser

Travailleur: Je travaille dans un endroit sûr et j'utilise le matériel adapté.

Supérieur: Je fournis le matériel adapté pour les travaux prévus. Je n'accepte pas d'improvisation.

Conseils

Improviser? STOP!

Quand on improvise, le risque d'accident augmente.

Il faut toujours utiliser le matériel approprié, même en cas d'imprévu ou sous pression. Remplacez le matériel défectueux ou faites-le réparer par un spécialiste. Expliquez les situations où l'on improvise souvent (images 1 à 3).



1 Raccorder les machines électriques portatives sur un tableau électrique de chantier.



2 Utiliser du matériel approprié pour travailler en hauteur, par exemple une plateforme élévatrice (PEMP).



3 Utiliser des machines électriques portatives munies de dispositifs de protection appropriés.

Préparer le travail? OUI!

Une planification minutieuse du travail permet d'éviter les imprévus.

La préparation comprend aussi l'information des collaborateurs sur:

- le plan de sécurité et de protection de la santé
- les différentes étapes de travail
- les tâches et les compétences
- les mesures de sécurité nécessaires
- le plan d'urgence et les premiers secours
- l'utilisation du matériel électrique

Le matériel nécessaire doit être disponible à temps. Exemples: échafaudages, plateformes élévatrices, machines, outils, matériaux, équipements de protection.

Attention: l'utilisation d'une plateforme élévatrice (PEMP) requiert une formation préalable! De plus, il est nécessaire de suivre une instruction en fonction du modèle de plateforme élévatrice utilisé.

Encouragez vos collaborateurs à poser des questions en cas de doute.

Responsable

Indiquez à qui s'adresser en cas de problème ou d'hésitation.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Le travail est planifié. Rien n'est improvisé.
- Le matériel nécessaire est disponible partout.
- Les situations difficiles sont signalées.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier en cours

Y a-t-il des travaux mal organisés?

Interrogez vos collaborateurs et recherchez ensemble des solutions.

Infos complémentaires

- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), www.suva.ch/1796.f
- Liste de contrôle «Préparation du travail», www.suva.ch/67124.f

Règle 2

Sécuriser les endroits non protégés à partir de 2m de hauteur



Vidéo de
la règle



Règle 2

Sécuriser les endroits non protégés à partir de 2m de hauteur

Travailleur: Je travaille seulement si la zone à risque de chute est sécurisée.

Supérieur: Je veille à ce que les zones à risque de chute soient sécurisées.

Conseils

Attention: risque de chute!

Les chutes provoquent presque toujours des blessures graves.

Les zones dangereuses telles que les zones à risque de chute, en particulier, doivent être sécurisées. Les images 1 et 2 montrent des exemples de sécurisation.

Donnez des exemples de zones à risque de chute et de protections contre les chutes rencontrées sur les chantiers.



1 Échafaudage de façade servant de protection contre les chutes

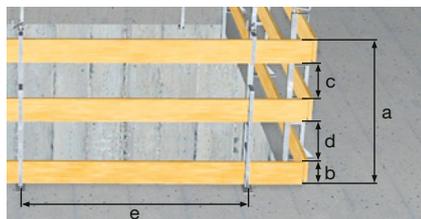


2 Garde-corps utilisé pour sécuriser une zone à risque de chute

Garde-corps: points importants

Le garde-corps protège de manière fiable contre les chutes.

Expliquez ce qui est important en prenant comme exemple un garde-corps en trois parties ou plus correctement installé.



- a. Hauteur de la lisse haute: min. 100 cm
- b. Hauteur de la plinthe: min. 15 cm
- c. Distance lisse haute – lisse intermédiaire: max. 47 cm
- d. Distance lisse intermédiaire – plinthe: max. 47 cm
- e. Distance entre les montants: max. 2,5 m

Les planches sont en bois massif. Dimensions: min. 24 × 160 mm ou 27 × 125 mm.

Tous les éléments doivent être solidement fixés.

Responsable

Que faire en cas de protection insuffisante contre les chutes?

Indiquez à qui s'adresser en cas de protection insuffisante.

Expliquez aux collaborateurs comment avertir les personnes présentes.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Personne ne travaille à proximité d'une zone à risque de chute non sécurisée.
- Les zones dangereuses sont solidement et correctement sécurisées.
- Les zones dangereuses sont immédiatement sécurisées ou signalées.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier en cours

Toutes les zones dangereuses sont-elles sécurisées?

Interrogez vos collaborateurs. Discutez ensemble des moyens de sécuriser les zones dangereuses. Désignez un responsable pour la sécurisation des zones dangereuses.

Infos complémentaires

- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), www.suva.ch/1796.f
- www.suva.ch/batiment
- Fiche thématique «Garde-corps périphériques», www.suva.ch/33017.f

Règle 3

Utiliser des échafaudages sûrs



Vidéo de
la règle



Règle 3

Utiliser des échafaudages sûrs

Travailleur: Quand je travaille en hauteur, j'utilise un échafaudage sûr. Si ce n'est pas possible, j'en parle avec mon chef.

Supérieur: Pour les travaux en hauteur, je fais installer un échafaudage. Si ce n'est pas possible, j'ordonne une autre méthode sûre et sans danger.

Conseils

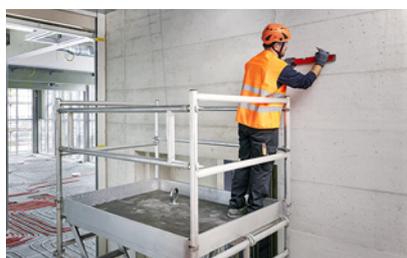
Utiliser des échafaudages

Choisir l'échafaudage adapté pour chaque travail.

Présentez les différents types d'échafaudages à vos collaborateurs et expliquez les règles de sécurité pour leur utilisation.



1 Échafaudage de façade



2 Échafaudage roulant



3 Plateforme de travail

Quel échafaudage choisir?

Échafaudage de façade: pour les travaux de grande surface en façade.

Expliquez à vos collaborateurs qu'ils ne doivent rien modifier sur un échafaudage de façade ou une plateforme de travail: c'est le rôle de l'échafaudier.

Voir feuillet d'information «Échafaudages de façade», www.suva.ch/44077.f

Échafaudage roulant: pour usages multiples.

Voir liste de contrôle «Échafaudages roulants», www.suva.ch/67150.f

Plateformes de travail. Points à contrôler en particulier:

- ouvertures non sécurisées le long de l'échafaudage (voir règle 6)
- qualité des platelages (métal ou bois de qualité, pas de panneaux de coffrage)
- accès sûrs
- garde-corps dès 2 m de hauteur (y compris du côté de la paroi si la distance est supérieure à 30 cm) (voir règle 2)

Ne pas utiliser d'échelles simples ni d'échelles doubles!

Dites à vos collaborateurs d'utiliser des échafaudages ou des plateformes élévatrices mobiles de personnel pour travailler en hauteur.

Responsable

Indiquez à qui s'adresser en cas de défaut ou d'absence d'échafaudage. Expliquez aux collaborateurs comment avertir les personnes présentes.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Pour travailler en hauteur, on utilise toujours un échafaudage adapté.
- Les travaux de grande surface à plus de 3 m de hauteur (p. ex. en façade) ne peuvent être exécutés que si un échafaudage de façade est installé.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier en cours

Y a-t-il des postes de travail où l'échafaudage manque?

Utilise-t-on toujours des échafaudages appropriés?

Interrogez vos collaborateurs et recherchez ensemble des solutions.

Infos complémentaires

- www.suva.ch/echafaudages
- Feuillet d'information «Échafaudages de façade», www.suva.ch/44077.f

Attestation de formation

Règle 3: Utiliser des échafaudages sûrs

Formation

Instructeur (nom):

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

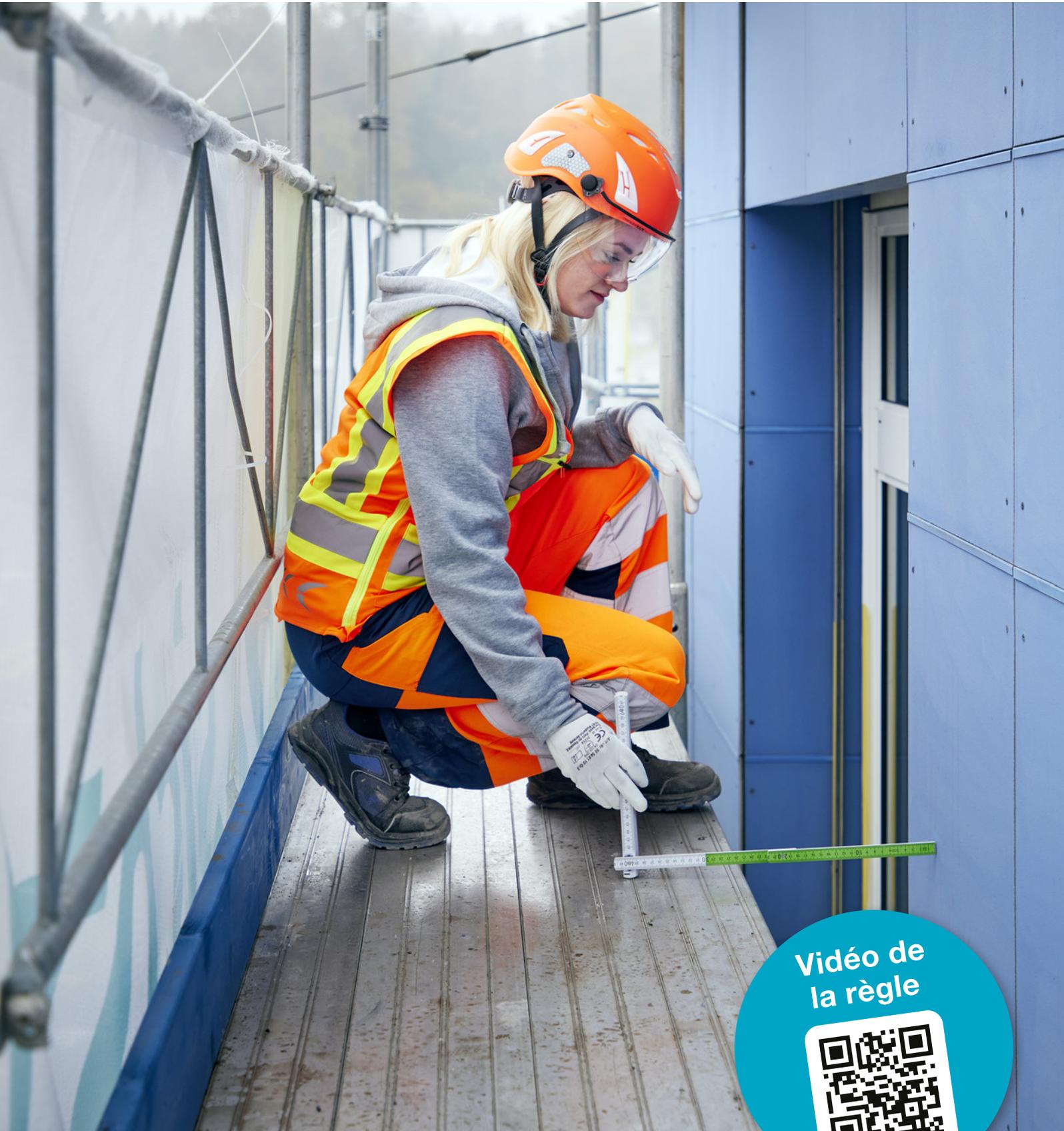
.....

.....

.....

Règle 4

Contrôler les échafaudages chaque jour



Vidéo de
la règle



Règle 4

Contrôler les échafaudages chaque jour

Travailleur: Je n'utilise que des échafaudages sûrs et contrôlés.

Supérieur: Je contrôle les échafaudages et les accès chaque jour avant leur utilisation.

Conseils

Contrôler les échafaudages chaque jour!

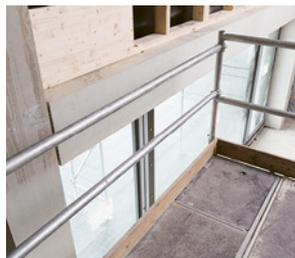
Les échafaudages doivent être contrôlés chaque jour avant leur utilisation. Il faut aussi contrôler les accès sur l'échafaudage.



1 Échafaudage de façade



2 Échafaudage roulant



3 Plateforme de travail



4 Plateforme de travail mobile

Que faut-il contrôler?

Expliquez à vos collaborateurs ce qu'il faut contrôler sur un échafaudage.

À contrôler sur chaque échafaudage:

- l'échafaudage est installé sur une surface solide
- l'accès à chaque pont d'échafaudage est sûr
- tous les platelages sont en bon état (pas de panneaux de coffrage!)
- tous les platelages sont sécurisés contre tout déplacement
- un garde-corps avec une plinthe, une lisse intermédiaire et une lisse haute est installé à partir d'une hauteur de chute de 2 m
- la distance par rapport à la façade est de 30 cm au maximum
- l'échafaudage est stable (ancrage suffisant, appuis résistants à la traction et la compression)

Contrôles complémentaires en cas de travaux sur les toits:

- le garde-corps supérieur de l'échafaudage dépasse de 80 cm au moins le bord de la zone la plus élevée présentant un risque de chute, ou de 100 cm au moins si le garde-corps périphérique de l'échafaudage est à moins de 60 cm du bord du toit
- accès sûrs également pour les postes de travail, lucarnes, etc. du côté des pignons

Ne rien modifier soi-même sur un échafaudage!

Expliquez à vos collaborateurs qu'ils ne doivent jamais rien modifier sur un échafaudage de façade ou une plateforme de travail. C'est le rôle de l'échafaudier.

Responsable

Indiquez à qui s'adresser en cas de défaut ou d'absence d'échafaudage. Expliquez aux collaborateurs comment avertir les personnes présentes.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- On travaille seulement sur des échafaudages sûrs et correctement installés.
- Chaque défaut est immédiatement signalé.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier en cours

Y a-t-il des échafaudages qui présentent des défauts?

Interrogez vos collaborateurs et recherchez ensemble des solutions.

Infos complémentaires

- Liste de contrôle «Échafaudages de façade», www.suva.ch/67038.f
- Liste de contrôle «Échafaudages roulants», www.suva.ch/67150.f
- Feuillet d'information «Échafaudages de façade», www.suva.ch/44077.f

Attestation de formation

Règle 4: Contrôler les échafaudages chaque jour

Formation

Instructeur (nom):

.....

Collaborateurs formés

Date

Nom, prénom

Signature

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contrôle

Date

Responsable

Observations, mesures

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Règle 5

Sécuriser les ouvertures dans les sols et les toitures



Vidéo de
la règle



Règle 5

Sécuriser les ouvertures dans les sols et les toitures

Travailleur: Je sécurise toujours les ouvertures dans les sols et les toitures.

Supérieur: Je contrôle régulièrement le chantier et je fais toujours sécuriser les ouvertures dans les sols et les toitures.

Conseils

Risque de chute à travers les sols et les toitures

Sécurisez toutes les ouvertures et toutes les surfaces non résistantes à la rupture! Énumérez les différents types d'ouvertures dans les sols à l'intérieur des ouvrages et sur les toits: cages d'escaliers, cages d'ascenseurs, conduits de ventilation, gaines techniques, éléments de couverture non résistants à la rupture (puits de lumière, obturations coupe-feu, tôles ondulées en fibrociment, etc.).



1 Grande ouverture avec garde-corps en trois parties



2 Plateaux en bois solidement fixés ou encastrés dans une battue



3 Garde-corps périphériques autour des ouvertures dans la toiture

Sécuriser les zones dangereuses!

Il existe plusieurs possibilités pour sécuriser correctement les ouvertures dans les sols et les toitures. Voici quelques exemples:

- installer un garde-corps en trois parties (voir image 1 et règle 2)
- installer une couverture résistante à la rupture solidement fixée (voir image 2)
- installer un filet de sécurité

Expliquez ces possibilités en prenant un exemple sur le chantier.

Particulièrement important pour les ouvertures dans les sols

- Utiliser des plateaux en bois massif (**pas de panneaux de coffrage**).
- Utiliser du bois en parfait état, sans dommages visibles, sans trous, sans fissures.
- **Ne pas créer d'obstacles dangereux** (risque de trébuchement).
- Les éléments coupe-feu doivent être résistants à la rupture.

En cas de doute, déléguer la sécurisation!

Si vous ne pouvez pas sécuriser correctement la zone dangereuse, faites appel à une entreprise tierce, par exemple une entreprise de construction.

Responsable

Indiquez à qui signaler les ouvertures non sécurisées.

Expliquez aux collaborateurs comment avertir les personnes présentes.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- On ne travaille que si les ouvertures dans les sols et les toitures sont sécurisées.
- Les zones dangereuses sont immédiatement sécurisées ou signalées.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier en cours

Travaille-t-on près d'ouvertures non sécurisées dans les sols et les toitures ou près d'une surface de toiture non résistante à la rupture?

- Interrogez vos collaborateurs.
- Discutez ensemble des possibilités de sécuriser les zones dangereuses.
- Désignez un responsable pour la sécurisation des zones dangereuses.

Infos complémentaires

- Liste de contrôle «Ouvertures dans les planchers», www.suva.ch/67008.f
- Fiche thématique «Éléments coupe-feu non résistants à la rupture dans les gaines techniques», www.suva.ch/33052.f

Règle 6

Sécuriser les ouvertures dans les parois



Vidéo de
la règle



Règle 6

Sécuriser les ouvertures dans les parois

Travailleur: Je travaille seulement si l'ouverture dans la paroi est sécurisée.

Supérieur: Je fais toujours sécuriser les ouvertures dans les parois.

Conseils

Quels sont les différents types d'ouvertures dans les parois?

Ouvertures dans les parois = risque de chute!

Énumérez les différents types d'ouvertures dans les parois sur les chantiers.

Exemples: cages d'ascenseurs, cages d'escaliers, ouvertures de fenêtres, conduits de ventilation ou gaines techniques, etc.



1 L'échafaudage de façade empêche de tomber par la fenêtre ouverte.



2 Sécurisation d'un puits pour gaines techniques



3 La porte de l'ascenseur protège contre le risque de chute.

Sécuriser les ouvertures dans les parois

Les ouvertures dans les parois sont sécurisées avec des garde-corps en trois parties ou plus selon la hauteur de l'ouverture.

Expliquez la méthode correcte en prenant un exemple sur le chantier.

Voir aussi règle 2.

Dispositif de retenue

Il peut arriver qu'une ouverture dans une paroi doive rester ouverte, par exemple lorsqu'un travail ne peut pas se faire d'une autre manière.

Dans ce cas, les collaborateurs doivent être équipés d'un équipement de protection individuelle contre les chutes (EPIaC) (formation obligatoire d'une durée d'au moins une journée). Faites appel à un spécialiste de la sécurité au travail afin de consigner les mesures de protection requises.

Responsable

Indiquez à qui signaler les ouvertures dans les parois non sécurisées.

Expliquez aux collaborateurs comment avvertir les personnes présentes.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- On ne travaille que si les ouvertures dans les parois sont sécurisées.
- Les zones dangereuses sont immédiatement sécurisées ou signalées.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier en cours

Travaille-t-on près d'ouvertures dans des parois non sécurisées?

- Interrogez vos collaborateurs.
- Discutez ensemble des possibilités de sécuriser les ouvertures dans les parois.
- Désignez un responsable pour la sécurisation des ouvertures dans les parois.

Infos complémentaires

- Feuillet d'information «Cages d'ascenseurs et travail en sécurité», www.suva.ch/44046.f

Règle 7

Utiliser des échelles uniquement s'il n'y a pas d'autres équipements plus appropriés



Vidéo de
la règle



Règle 7

Utiliser des échelles uniquement s'il n'y a pas d'autres équipements plus appropriés

Travailleur: Lorsque je dois utiliser une échelle, j'utilise si possible des échelles à plateforme légère ou des escabeaux.

Supérieur: J'explique à l'avance comment effectuer le travail nécessitant l'utilisation d'une échelle. Je veille à ce que mes collaborateurs disposent d'équipements de travail sûrs et adaptés.

Conseils

Utiliser un équipement de travail sûr et adapté

Il est vital de bien choisir son échelle.

Expliquez quel type d'échelle est adapté à quel travail (images 1 à 3) et pour quels travaux une échelle double (avec marches) peut être utilisée.



1 Échelle à plateforme légère



2 Échelle avec marches



3 Travaux sur un escabeau

Utiliser un équipement de travail adapté en toute sécurité

Informations complémentaires et publications spécialement consacrées aux échelles:

- feuillet d'information «Échelles portables et escabeaux», www.suva.ch/44026.f
- liste de contrôle «Échelles portables et escabeaux», www.suva.ch/67028.f

Utiliser des échelles uniquement s'il n'y a pas d'autres équipements plus appropriés!

Ne pas utiliser une échelle simple ou double dans les cas suivants:

- travaux de grande surface ou de longue durée
- travaux pénibles
- hauteur de chute > 2 m; sinon, des mesures complémentaires sont requises
- surface inappropriée, par exemple sol incliné, instable ou glissant
- environnement inapproprié à proximité de l'échelle et présentant d'autres dangers (p. ex. trafic routier, risque de chute d'objets)

Remplacer les échelles par d'autres équipements!

Équipements utilisés pour remplacer les échelles:

- plateformes élévatrices (PEMP) ou plateformes individuelles légères
- échafaudages roulants
- échelles avec plateforme

Déterminez l'équipement de travail à utiliser en fonction de l'activité et consignez-le par écrit.

Responsable

Indiquez un lieu/une personne où/auprès de laquelle vos collaborateurs peuvent demander et obtenir des équipements de travail appropriés (dans l'entreprise ou auprès de tiers).

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- On utilise des échelles uniquement pour les travaux définis.
- On utilise correctement les échelles.
- On n'utilise que des échelles en parfait état.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier en cours

Vos collaborateurs utilisent-ils des échelles sûres et adaptées?

- Déterminez avec eux l'équipement de travail le plus approprié en fonction de l'activité. Mettez à leur disposition un équipement de travail sûr et adapté.

Infos complémentaires

- www.suva.ch/echelles
- www.suva.ch/echelle-a-plateforme

Règle 8

Utiliser des prises avec disjoncteur de protection à courant de défaut (DDR)



Vidéo de
la règle



Règle 8

Utiliser des prises avec disjoncteur de protection à courant de défaut (DDR)

Travailleur: J'utilise des prises avec DDR. Si je ne suis pas sûr, j'utilise un DDR mobile.

Supérieur: Dans les ouvrages sans DDR, je mets des DDR mobiles à la disposition des collaborateurs.

Conseils

Travaux de rénovation et de transformation?
Seulement avec DDR!

Les DDR (dispositifs différentiels à courant résiduel) sont obligatoires sur les tableaux électriques de chantier. Mais attention: en cas de rénovation, on utilise souvent les prises disponibles dans l'ouvrage, mais les bâtiments anciens n'ont pas toujours de DDR. Expliquez qu'il faut toujours prévoir des DDR mobiles sur les chantiers de rénovation ou de transformation. Les images 1 et 2 montrent des exemples.



1 Enrouleur avec DDR



2 Enrouleur avec DDR mobile



3 Tableau électrique de chantier avec DDR

Ne pas utiliser un vieux tableau électrique!

Les tableaux électriques de chantier sans DDR sont interdits.

DDR dans les vieux bâtiments?

Les DDR sont obligatoires depuis 1985 pour les installations électriques suivantes:

- dans les pièces avec une baignoire ou une douche
- à l'extérieur

Les DDR sont obligatoires depuis 2010 pour toute nouvelle prise jusqu'à 32 A.

Utiliser correctement les DDR mobiles!

Les DDR mobiles doivent être installés directement sur la prise de façon à protéger également les câbles des appareils sur toute la longueur.

Tester les DDR mobiles!

Les DDR mobiles doivent être testés avant chaque utilisation.

Pour vos collaborateurs, cela veut dire:

- actionner la touche test avant chaque utilisation
- suivre les consignes du fabricant concernant le test du DDR

Responsable

Indiquez à qui s'adresser en cas de problème ou d'hésitation.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les DDR sont correctement utilisés.
 - Les collaborateurs testent les DDR avant chaque utilisation.
 - On n'utilise que des appareils électriques, des prises et des câbles en parfait état.
- Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Infos complémentaires

- Liste de contrôle «Électricité sur les chantiers», www.suva.ch/67081.f
- Feuillet d'information «Le DDR peut vous sauver la vie», www.suva.ch/44068.f
- Feuillet d'information «L'électricité en toute sécurité», www.suva.ch/44087.f
- Liste de contrôle «Machines électriques portatives», www.suva.ch/67092.f

Règle 9

Se protéger contre les poussières d'amiante



Vidéo de
la règle



Règle 9

Se protéger contre les poussières d'amiante

Travailleur: Je travaille sur des matériaux amiantés uniquement en prenant les mesures de protection nécessaires.

Supérieur: Dans les ouvrages construits avant 1990, je contrôle avant le début des travaux s'il y a des matériaux amiantés. Si oui, j'organise les mesures de protection nécessaires.

Conseils

Attention, amiante!

L'inhalation de poussières d'amiante peut provoquer un cancer. Vos collaborateurs doivent connaître les situations dangereuses et savoir comment se protéger. Expliquez les dangers de l'amiante, les méthodes de travail à respecter et l'utilisation correcte des équipements de protection nécessaires.



1 Les ouvrages construits avant 1990 contiennent souvent de l'amiante!

2 Démontage d'éléments amiantés seulement après une planification/instruction rigoureuse et la mise en œuvre des mesures de protection requises.

Construit avant 1990? Peut contenir de l'amiante!

Dans chaque ouvrage bâti avant 1990, il faut contrôler avant le début des travaux s'il y a des matériaux amiantés. Un rapport écrit de l'analyse des matériaux doit être mis à disposition.

Protection contre l'amiante

Que faire s'il y a de l'amiante?

- La libération de poussières d'amiante doit être limitée autant que possible.
- Dans la mesure du possible, éviter de travailler sur des matériaux amiantés!

Comment retirer des produits en fibrociment?

Expliquez les mesures de protection suivantes:

- déconstruire les produits dans l'ordre inverse du montage sans les détruire
- ne pas casser, scier ou percer le matériau
- ne pas utiliser de dévaloir ni jeter les éléments démontés
- porter un masque antipoussière FFP3 et une combinaison à usage unique

Faire appel à des spécialistes amiante

Les travaux sur des matériaux amiantés libèrent de grandes quantités de poussières d'amiante. Ils doivent être confiés à une entreprise de désamiantage reconnue.

Important après la fin des travaux!

- Nettoyer soigneusement la zone de travail.
- Éliminer les déchets amiantés de manière appropriée.

Responsable

Indiquez à qui s'adresser en cas de question ou de problème.

Contrôles

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- On respecte strictement les instructions de travail.
- Le port d'un masque antipoussière FFP3 et d'une combinaison à usage unique est obligatoire pour travailler sur des produits en fibrociment.
- On applique des méthodes de travail libérant le moins de poussière possible.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.

Situation sur le chantier en cours

Doit-on travailler sur des matériaux amiantés?

Interrogez vos collaborateurs et discutez de la méthode correcte à suivre.

Infos complémentaires

- Dépliant «Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante», www.suva.ch/84024.f
- Règles vitales amiante: «Technique du bâtiment», www.suva.ch/84053.f
- Règles vitales amiante: «Électrotechnique», www.suva.ch/88254.f

Règle 10

Porter les équipements de protection individuelle



Vidéo de
la règle



Règle 10

Porter les équipements de protection individuelle

Travailleur: J'apporte les équipements de protection individuelle requis au travail et je les porte.

Supérieur: Je veille à ce que les collaborateurs reçoivent et portent les équipements de protection individuelle requis. Je les porte aussi.

Conseils

Principaux EPI pour les techniciens du bâtiment	Quels sont les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires? Réfléchissez aux équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires dans votre branche.					
						
1 Chaussures de sécurité	2 Lunettes de protection	3 Gants de protection	4 Protection des voies respiratoires	5 Casque avec jugulaire	6 Protecteurs d'ouïe	7 Protège-nuque
Rôle du supérieur	Donnez l'exemple: portez systématiquement les EPI nécessaires en fonction de la situation et des travaux prévus.					
À chacun ses EPI!	L'employeur doit financer et mettre les EPI nécessaires à la disposition de ses collaborateurs: chacun a ses propres équipements de protection et en prend soin. Si vos collaborateurs ne sont pas encore entièrement équipés, remettez-leur maintenant le matériel manquant.					
Portez un casque!	Expliquez les dangers et la raison du port des EPI. Motivez et convainquez vos collaborateurs: on porte des EPI pour sa propre protection.					
Portez un casque!	Attention: le casque est obligatoire pour chaque personne présente sur un chantier, en particulier: <ul style="list-style-type: none">• en cas de travaux où des objets ou des matériaux peuvent tomber• en cas de travaux de construction jusqu'à l'achèvement du gros œuvre• en cas de travaux à proximité d'une grue ou d'une machine de chantier Voir ordonnance sur les travaux de construction (art. 6). La Suva recommande de porter un casque pour tous les travaux sur et sous un échafaudage.					
Responsable	Les EPI défectueux, usés ou non hygiéniques doivent être immédiatement remplacés. Indiquez un responsable à qui s'adresser pour obtenir de nouveaux EPI.					
Contrôles	Énoncez les points qui seront contrôlés. <ul style="list-style-type: none">• On porte correctement et systématiquement les EPI.• Les EPI sont en parfait état. Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect des règles.					
Situation dans l'entreprise	Les EPI sont-ils en bon état? Y a-t-il des problèmes concernant les EPI? Interrogez vos collaborateurs. Préparez des réponses aux éventuelles objections.					
Infos complémentaires	<ul style="list-style-type: none">• www.suva.ch/epi					

Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.

Bases légales

Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), art. 6.1

«L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise, y compris ceux provenant d'une entreprise tierce, soient informés de manière suffisante et appropriée des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures de sécurité au travail.

Cette information et cette instruction doivent être dispensées lors de l'entrée en service ainsi qu'à chaque modification importante des conditions de travail; elles doivent être répétées si nécessaire.»

Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), art. 6.4

«L'information et l'instruction doivent se dérouler pendant les heures de travail et ne peuvent être mises à la charge des travailleurs.»

Documentation

La directive CFST 6508 exige que vous documentiez la formation de vos collaborateurs. Pour ce faire, il suffit de compléter la fiche «Attestation de formation» en annexe. Toutes les indications nécessaires y sont mentionnées.

Suva

Case postale, 1001 Lausanne

Renseignements

Secteur génie civil et bâtiment

Tél. 058 411 12 12

service.clientele@suva.ch

Commandes

www.suva.ch/88832.f

Titre

Dix règles vitales pour les techniciens
du bâtiment

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins
commerciales, avec mention de la source.

1^{re} édition: octobre 2018

Édition revue et corrigée: mai 2025

Référence

88832.f



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch